

LE PETIT GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et départements limitrophes UN AN 3 fr.	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE ANNONCES: LA LIGNE 20 c.	PARIS et les autres Départements UN AN 3 fr. 50
---	---	--

ÉCHOS DE LA SEMAINE

11 Août — Des troubles assez graves éclatent à Bombay, entre Hindous et Mahométans.

— Un nouvel accident survient sur la ligne de Paris Ceinture, en gare d'Aubervilliers et ne cause heureusement que des dégâts matériels.

12 Août — Une collision sans conséquences graves, se produit sur la ligne de l'Ouest, au pont de la Révolte, entre le train express de Cherbourg et un train de matériel vide.

— Un déraillement survenu au train de voyageurs 839, parti de la Gare du Nord et arrivé à Ermont vers minuit, ne cause heureusement aux voyageurs que quelques contusions sans gravité.

— Accident très grave de chemin de fer. Le train de Périgueux à Ribérac, déraile et tombe dans un remblai près de Lisle. On compte un tué et de nombreux blessés.

13 Août — M. Lockroy, député du 11^e arrondissement, de Paris, est victime d'un lâche attentat, dont l'auteur est un orateur de clubs, cocher et poète, nommé More.

— Election sénatoriale dans les Ardennes. M. Drumel, républicain est élu.

— Première journée des fêtes orga-

nisées à Chinon, en l'honneur de Jeanne d'Arc.

14 Août — Les désordres de Bombay continuent d'être très graves et ont causé jusqu'à présent une cinquantaine de morts et un très grand nombre de blessés. On compte 50,000 grévistes et la police a procédé à l'arrestation de 1208 rebelles.

— Des enfants jouant à Livry (Seine-et-Oise) dans le voisinage de la ligne de Bondy à Aulnay, découvrent les cadavres en décomposition, d'un homme, d'une femme et d'un chien.

15 Août — M. Lépine, Préfet de police, apporte quelques modifications importantes dans le service de la police parisienne.

16 Août — Un incendie considérable réduit en cendres dix établissements de Nautes.

— Mort du docteur Charcot, chef de l'école de la Salpêtrière.

— Mort du docteur Blanche, membre associé libre de l'Académie de médecine.

17 Août — Rixe entre ouvriers français et italiens, près d'Aiguesmortes. On compte plus de dix tués et une cinquantaine de blessés.

— Terrible catastrophe dans un village, aux environs de Charleroi. Trois

personnes tombent successivement dans un puits et y sont asphyxiées.

CHRONIQUE LOSALE

DAMMARTIN

Samedi dernier, M. Grapin, maréchal-ferrant, conduisait un jeune cheval nouvellement ferré, lorsque tout à coup, la bête précipita sa course entraînant son cavalier qui, pour la maîtriser s'efforçait de tenir les guides et de la retenir. A bout de forces, M. Grapin tomba sur le sol et fut traîné encore pendant quelque temps. C'est la figure toute ensanglantée, que le blessé a été ramené à son domicile.

M. Grapin qui est d'une constitution très robuste a été rapidement remis de cette rude secousse.

— Mardi matin, madame Alexandre Cotelle qui conduisait une voiture chargée d'œufs et de fromages, à destination de Ver et d'Ermenonville, fut acrochée dans la côte de Dammartin, par la voiture de M. Tytgat, cultivateur, à Chaton, canton de Lizy-sur-Oarq (S.-et-M.). La voiture fut complètement culbutée et Madame Cotelle ayant été projetée au dehors, tomba sur le sol, et se trouva prise sous la roue du véhicule.

Relevée par les soins de personnes accourues aux cris désespérés qu'elle poussait, Mme Cotelle fut ramenée au domicile de sa belle-mère, dans un état très grave et horriblement défigurée par les profondes blessures qu'elle avait reçues au visage. Le corps était également couvert de contusions graves donnant à craindre quelque lésion interne.

M. le docteur Beuve appelé en toute hâte, a fait un premier pansement qui a eu pour résultat de faire renaître

quelque espoir dans l'entourage de cette jeune mère de famille dont l'état s'est sensiblement amélioré depuis.

— Nous donnons ci-après la liste des tireurs qui ont remporté, dimanche dernier les prix du tir organisé en faveur de la compagnie des sapeurs-pompiers de Dammartin.

- 1^{er} Prix Versigny, sapeur
- 2^e — Giffart, sapeur.
- 3^e — Vermet Lucien, sapeur.
- 4^e — Hersent Émile, sapeur.
- 5^e — Mallet, sapeur.
- 6^e — Keclere, caporal.
- 7^e — Hersent (Abel), tambour.
- 8^e — Lamotte, sapeur.
- 9^e — Jannesson, s/s lieutenant.

SAINT-MARD

Ces jours derniers, un jeune garçon de sept à huit ans, en vacances chez son grand-père, M. Verin, profita de l'absence de ce dernier, pour grimper à une échelle adossée à une meule de blé qu'on était en train de couvrir.

Le malheureux enfant ayant perdu l'équilibre, tomba sur le sol et se cassa la jambe.

MESNIL-AMELOT

Les sapeurs-pompiers du Mesnil-Amelot ont pris part au concours de Suresnes, le 13 août dernier.

Classés, comme on sait, en division supérieure, ils avaient à se mesurer avec onze compagnies de la banlieue parisienne, ce qui ne les a pas empêché de remporter un 4^e prix de manœuvre, représenté par une médaille de vermeil grand module.

Nous félicitons les braves pompiers du Mesnil-Amelot de ce succès.

SAINT-SOUPPLETS

Jeudi dernier ont eu lieu les obsèques de M. Eugène Baudet, qui, à ce

que l'on croit a succombé à la suite d'une chute de voiture qu'il fit dernièrement en se rendant à la gare de Dammartin.

Son cheval ayant subitement tourné bride, engagea la voiture sur un tas de pavés et précipita à terre M. Baudet, ainsi que son fils qui alla rouler dans un fossé, à une profondeur de trois mètres en contre-bas de la route.

SILLY-LE-LONG.

A partir du 16 courant, la commune de Sully-le-Long, sera rattachée à la circonscription postale de Plessis-Belleville.

— Un sieur Cartier, voyant passer le 14 courant, le brigadier de gendarmerie avec un de ses hommes, poursuivant leur enquête au sujet de la femme Lenoble, assassinée à la baraque, les apostropha avec des propos des plus malsonnants, les traitant de brigands, canailles et autres aménités semblables. Il fut arrêté et renfermé dans le poste municipal. Il y fit un violent vacarme, brisa la porte, et se serait échappé si les gendarmes n'étaient revenus en hâte et ne l'avaient emmené, malgré sa résistance jusqu'à leur caserne.

PLAILLY

On lit dans le *Journal de Senlis* :

Un jeune garnement de la plus belle eau, Louis Regard, a frappé fort brutalement sa mère et l'a serrée à la gorge. Il voulait défoncer la porte d'une chambre afin de prendre ses habits et s'en aller. Le garde champêtre fut appelé aussitôt pendant cette scène et le mauvais fils s'esquiva à son approche. Il résulte de renseignements recueillis sur cet individu, qu'il bat souvent sa mère et est considéré dans le pays comme un vaurien de la pire espèce.

— Le fils de la veuve Balossier parti depuis un mois, emportant 33 fr., était revenu dimanche dernier pour obtenir probablement encore quelques subsides. Comme sa mère ne voulait pas le recevoir, il brisa d'un coup de poing trois carreaux à la porte vitrée de la maison et se mit ensuite à battre son jeune frère.

Le garde champêtre appelé, fit enfermer le garnement au violon municipal, malgré sa résistance.

CLAYE-SOUILLY

Dimanche dernier, 13 août, la subdivision de Sapeurs-Pompiers de Claye-Souilly a pris part au concours de manœuvres de pompes de Suresnes, et y a obtenu en division supérieure, sur onze compagnies concurrentes, les récompenses suivantes :

- 1^{er} prix de manœuvre, une palme en vermeil.
- 4^e prix de matériel.
- 4^e prix de stratégie pour l'officier.
- 5^e prix id pour le sous-officier Kirbillier.

Nous adressons toutes nos félicitations à cette subdivision pour son très brillant succès.

PUISIEUX.

Dans la nuit de vendredi éclatait à Puisieux un coup de tonnerre formidable qui mettait le feu à une grange appartenant à M. Paul Garnier. Le vent aidant, les flammes se propagèrent rapidement et en quelques secondes le vaste hangar était transformé en fournaise, inondant de lumière les campagnes environnantes. Les pompiers d'Étrépilly, réveillés à minuit et demi, étaient une heure après sur le lieu du sinistre. Malgré tous leurs efforts ils n'ont pu isoler le foyer. Les compagnies de Douy-la-Ramée et de Bré y man-

dées en toute hâte se rendirent aussitôt à l'appel. Toutes les tentatives faites avec le plus grand courage furent vaines.

A 4 heures arrivaient, accompagnés du maire, les pompiers de May-en-Multien pour relayer leur camarades exténués.

C'est le lendemain seulement, vers 3 heures de l'après-midi, que le feu s'éteignit faute de combustible après avoir brûlé 75,000 bottes de blé et de fourrage. La récolte avait été assurée quelques jours auparavant mais les bâtiments ne l'étaient pas.

(Publicateur.)

MORTEFONTAINE

On lit dans le *Journal de Senlis* :

Pour clore l'odyssée de l'affaire des Italiens, à Mortefontaine, le sieur Bellamy (Gustave Jules), âgé de 20 ans, manoeuvrier à Mortefontaine, a été cité devant le tribunal sous l'inculpation de coups volontaires portés aux sieurs Vincent père et fils et au sieur Caquet,

Le 29 mai 1893, dans la commune ci-dessus indiquée, Bellamy (accompagné d'autres ouvriers dont la culpabilité ou l'identité n'ont pu être établies) lançait des pierres aux personnes sus-nommées en vociférant des menaces.

MM. Vincent père et fils ayant pu se mettre à l'abri, échappèrent aux violences de ces gens, mais Caquet, leur contre-maître, n'eut pas la même chance.

Frappé avec une violence inouïe par Bellamy, Caquet est rentré chez lui (grâce à la sœur de ce furibond, qui intervint en faveur de Caquet) contusionné et fortement blessé.

Bellamy est condamné à 3 mois d'emprisonnement.

COURTRY

Un fait des plus graves vient de ré-

volutionner la paisible commune de Courtry, près de Meaux.

Une habitante de cette commune, Mme Guillemet, âgée de 62 ans a été victime d'une tentative d'enlèvement dans les circonstances suivantes :

Cette dame vit en mésintelligence avec M. Bosc fils, serrurier à Levalois-Perret, son gendre. Ce dernier accompagné de deux de ses ouvriers nommés Lamblet et Durand et l'un de ses amis, M. Maréchal, ingénieur civil, s'est rendu mercredi matin à Courtry, dans le but d'enlever Mme Guillemet et de la faire transporter à l'asile d'aliénés de Clermont.

M. Bosc veut, en effet, faire passer sa belle mère pour folle.

Lambert et Durand sont donc entrés chez Mme Guillemet sous prétexte de lui louer une chambre, puis ils se sont jetés sur elle, l'ont baillonnée et lui ont lié les mains derrière le dos. C'est alors que Bosc entra avec Maréchal. Tous deux étaient armés de revolvers et Bosc avait en outre une canne à épée.

Des voisins, attirés par les cris de la victime, accoururent ; mais Bosc, s'écria en braquant sur eux son revolver : « Le premier qui avance, je le tue comme un chien ! » Maréchal, voyant que les choses tournaient mal s'esquiva ; mais il fut arrêté, désarmé et conduit au poste par un habitant de la commune. On s'est également rendu du maître de Bosc et de ses complices. Tous quatre ont été écroués à la maison d'arrêt de Meaux.

(Réveil)

Messy.

Un commencement d'incendie s'est déclaré le 12 août dans une chambre renfermant des glanes de blé, appartenant à M. Basty Victor, manoeuvrier à Messy. Ce dernier était absent au mo-

ment de l'incendie ; les voisins et les pompiers eurent bientôt raison du feu qui menaçait de gagner l'habitation tout entière. Les dégâts sont évalués à 60 fr. environ ; ils ne sont couverts par aucune assurance.

(Journal de Seine-et-Marne)

SAINT-MARD

Ainsi qu'on pouvait le prévoir, l'incident qui s'était produit à la suite de la distribution des prix de l'école communale a amené la dislocation de la municipalité de Saint-Mard, qui, par suite de la démission du maire, de l'adjoint et de trois conseillers, reste réduite, depuis vendredi soir, à cinq conseillers municipaux.

ÉTAT CIVIL

VILLE DE DAMMARTIN

Du 6 août

Naissance de Gaston Achille Corvisier fils de Jean François Corvisier et de Albertine Camille Aubry son épouse.

Du 8 août

Naissance de Suzane Augustine Décollasse fille de Jules Auguste Décollasse et de Clémentine Ambroisine Lailler son épouse.

Du 11 août

Naissance de Marcel Julien Méret fils de Octave Édouard Méret et de Marie Mathilde Huyke son épouse.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

Champenois à Longperrier. Ivresse, 2 fr. d'amende et frais.

Couturier Edouard à Longperrier. Refus de loger des militaires, 1 fr. d'amende et frais.

Révillon Lucien à Dammartin. Passage sur terrain d'autrui, 1 fr. d'amende et frais.

Deurendel à Dammartin. Ivresse, 1 fr. d'amende et frais.

Lemaire à la Courneuve. Ivresse, 2 fr. d'amende et frais.

Vve Meunier à St-Soupplets. Glanage dans un terrain contenant encore sa récolte, acquittée.

Chéron au Plessis-Placy. Roulage, 1 fr. d'amende et frais.

Terné à la Courneuve. Ivresse, 2 fr. d'amende et frais.

Bonhomme ancien garde champêtre à Marchémoret, injures contre M. Mercier maire audit lieu, 2 fr. d'amende et frais.

Meunier et Picard frères à Marchémoret. Roulage, 3 fr. d'amende et frais.

CHEMIN DE FER DE MEAUX A SURVILLIERS

Lundi dernier, avait lieu à trois heures, dans la salle de l'Hôtel du chemin de fer, la réunion des maires du canton, sous la présidence de M. Moquet, Conseiller général.

Cette réunion était destinée à amener une entente entre tous les maires du canton de Dammartin, relativement à une proposition et à des démarches faites par la municipalité d'Oissey dans le but de faire aboutir au Plessis-Belleville le chemin de fer départemental destiné, d'après la décision du Conseil, général à relier Meaux à Dammartin et conséquemment le canton entier à son chef-lieu d'arrondissement.

Pour qui connaît la topographie du canton de Dammartin, les besoins commerciaux de cette région et les difficultés que les habitants éprouvent journellement dans leurs rapports avec le chef-lieu d'arrondissement, il était aisé de prévoir l'accueil peu bienveillant qui serait fait à la stupéfiante proposition de la commune d'Oissey. Sous ce rapport, l'attente n'a point été déçue et l'honorable représentant du canton a pu se convaincre de l'ardente et ferme attitude qu'entendent prendre, dans cette importante question les mandataires de la plupart des communes du canton.

On nous rapporte qu'après diverses observations longuement motivées, une deuxième discussion s'est élevée pour savoir si l'on devait fixer par un vote le résultat de la délibération.

M. le maire de Longperrier faisait valoir avec insistance qu'on ne pouvait se séparer sans avoir constaté l'opinion de la majorité. M. le Conseiller général tout en protestant de son dévouement absolu aux intérêts du canton, objectait qu'il ne saurait accepter de paraître lié par une injonction prenant le caractère du mandat impératif.

L'arrivée de M. Prevet, notre député mit fin au débat et par 15 voix contre 4, les représentants du canton de Dammartin, affirmèrent leur volonté de voir réaliser le projet de chemin de fer de Meaux à Survilliers par Dammartin, préconisé l'année dernière devant l'assemblée départementale par l'honorable M. Mocquet, d'après les vœux et les études successives de son sympathique et regretté prédécesseur.

FAITS DIVERS

TUÉ PAR LES GUÊPES

Un cultivateur de Saint-Martin d'Albois (Marne), voulant détruire un nid de guêpes, à reçu de nombreuses piqures à la tête. Les douleurs qu'il en a ressenties, jointes à la peur qui l'a saisi, ont déterminé une congestion cérébrale mortelle. Nous recommandons de détruire les nids de guêpes, mais qu'on se rappelle que cette destruction ne doit être opérée que la nuit seulement et non dans la journée. C'est aussi pour avoir voulu détruire dans le jour des nids de guêpes qu'un paysan d'Asford, en Angleterre, a été si gravement piqué qu'il ne pourra recouvrer la vue. Ajou-

tous qu'il y a une telle quantité de guêpes dans certaines localités anglaises que des maisons ont dû être abandonnées par les habitants.

LE PRIX D'UNE CONQUÊTE.

Les dépenses occasionnées par l'expédition de Christophe Colomb pour la découverte de l'Amérique ne s'élevèrent, dit le professeur Rudge, dans le *Globe*, qu'à la somme de 36.480 fr. en monnaie française. Toutefois il faut tenir compte de la différence de valeur de l'argent à cette époque et à la nôtre.

Sur cette somme, Christophe Colomb recevait un salaire annuel de 320 dollars (1600 fr.) et les capitaines des deux autres caravelles chacun 192 dol. (96 fr.) Chaque matelot outre sa nourriture touchait 2d. 45 par mois environ 12 fr.

SEPT NOCES D'OR

Les vieux mariés de la commune de Leers (Nord) ont eu une excellente idée ils ont célébré le même jour leurs noces d'or. Ils étaient là sept couples, ayant ensemble 378 ans de mariage, leurs familles compte 385 membres. Jolie fête que celle-là ! Mais voici qui est plus fort, on raconte à cette occasion qu'un couple hongrois vient de fêter le centenaire de son mariage !

CANON IMPROVISÉ

N'imitons pas les jeunes gens de Chellignac (Charente), qui, pour faire fête à leur député, M. Arnous, eurent l'idée de bourrer de poudre un moyeu de charrette. Mais quand ils y ont mis le feu, l'obusier d'occasion a éclaté, un des éclats a malheureusement tué net un jeune homme de seize ans, un autre a été grièvement blessé. Mais quelle idée aussi de se servir d'un moyeu de charrette pour en faire un canon.

FONCTIONNAIRE OU OFFICIER MINISTÉRIEL

Un huissier doit-il être considéré comme fonctionnaire ou officier ministériel ?

On nous a posé cette question lors d'un récent incident et c'est à l'érudition d'un de nos sympathiques lecteurs que nous devons son élucidation.

D'après Diodore de Sicile (II, 18 et suivant) et dans les fragments de Ninias de Damas (recueillis par Valois) Ninias, roi d'Assyrie, le voluptueux successeur de Sémiramis, craignant que les dépositaires de son autorité n'acquissent une puissance dangereuse pour sa couronne, voulut que les magistrats et les guerriers ne remplissent que temporairement les fonctions qu'il leur conférait.

Les précautions inspirées par une ombrageuse tyrannie, ne sauvèrent pas l'empire du danger qu'elles avaient pour but de prévenir. Elles ne purent empêcher que Sardanapale, l'un des successeurs de Ninias, ne fut détrôné par un soldat audacieux, nommé Arbace.

L'écriture nous apprend aussi qu'il y avait à Babylone un magistrat suprême, placé au-dessus de tous les fonctionnaires du royaume, et sur lequel les rois d'Assyrie se déchargeaient volontiers du fardeau de l'empire. C'était donc à lui que devaient s'adresser les plaintes élevées contre les magistrats. Il habitait ordinairement près du roi (Daniel II). Les Phéniciens vaincus par le roi Nabuchodonosor furent soumis à l'autorité de gouverneurs choisis par les rois de Babylone. Ces magistrats furent d'abord héréditaires. Mais les vainqueurs craignant probablement qu'ils ne devinssent trop puissants, abolirent cette hérédité. Après avoir reconnu les inconvénients attachés à la mobilité du pouvoir, la durée des fonctions fut portée de quelques mois à plusieurs années.

Dans ces royaumes d'Orient, nous rapporte un éminent juriconsulte, la volonté du monarque était la règle suprême. On vit plus d'une fois les hommes les plus vils récompensés par les plus hautes dignités de leurs complaisances coupables. On peut voir dans Appien (Guerres de Syrie) que Héraclide et Timarque, son frère, avaient été les instruments de débâche du roi avant de devenir l'un gouverneur, l'autre trésorier de la contrée de Babylone. Plutarque dans ses apophthèmes raconte qu'Antiochus le grand roi de Syrie, avait défendu d'obéir à tous les ordres qu'il enverrait dans les cités, si ces ordres étaient contraires aux lois.

Montesquieu (*Esprit des lois*) dit que le Sénat d'Athènes changeait tous les trois mois; nous pensons que ça doit être une erreur, ses fonctions duraient une année. A l'expiration de ce délai il rendait compte de son mandat.

Nous glisserons sur les changements opérés au cours des différentes époques pour nous occuper de ce qui se passe aujourd'hui.

Le mot fonctionnaire appartient à un genre, et comprend toute fonction tout emploi, toute charge publique. Les fonctionnaires publics sont donc aussi des officiers publics, mais tout officier public n'est pas fonctionnaire public dans le sens que la loi veut attacher à ce mot.

Ainsi, les huissiers, par exemple, ne sont pas des fonctionnaires publics, bien que dans plusieurs cas, ils agissent avec l'assistance de la force publique. D'après notre législation actuelle l'huissier ne peut requérir l'intervention de la force armée, il ne peut faire de réquisition qu'en vertu d'un jugement ou du titre paré dont il est porteur.

(à suivre)

X...

AVIS

Un Instituteur des environs de Dammartin désirerait avoir quelques Pensionnaires pour la rentrée de Septembre.

S'adresser au bureau du Journal.

Librairie E LEMARIÉ à Dammartin

La Librairie GARNIER FRÈRES vient de publier la Carte du Royaume de Siam, permettant de suivre les événements si intéressants qui s'y accomplissent.

Une feuille grand colombier, coloriée 2 fr.
En vente à la Librairie E. Lemarié.

POUR EVITER LES MALADIES, LISEZ le Journal de la Santé

(CRÉÉ EN 1884)
Paraissant tous les DIMANCHES
en 32 pages avec gravures dans le texte
Conseiller médical indispensable à la famille
Chaque numéro contient 25 articles instructifs
d'utilité pratique et de lecture agréable.
52 Consultations gratuites. — 2 Spécimens franco
Abonnement par an : Franco : 6 f. Union postale : 8 f.
Bureaux : 5, Boulevard Montmartre, Paris. (Télégramme)

ARMES

DE LA MANUFACTURE FRANÇAISE de St-ETIENNE (Loire)

Fusils de Chasse - Canons-Fusils - Révolvers, etc.

Projectiles, outillage, accessoires

VÉLOCIPÈDES

Bicyclettes « Hirondelles », Tricycles.

Accessoires et pièces de rechange.

VENTE AU COMPTANT OU A TERME

S'adresser au bureau du Journal pour les commandes et la communication du Catalogue.

LE CIDRE ET LE POIRÉ

Revue mensuelle des intérêts pomologique

Organe des comices et syndicats agricoles et de sociétés horticoles de France.

PARAISANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. FERD. MULLER, Secrétaire de la Rédaction et Administrateur.

Les abonnements sont reçus au bureau du Journal

Papeterie E. LEMARIÉ, à Dammartin

CARTON CUIR

LE CARTON BITUMÉ SABLÉ POUR TOITURES

Le mètre carré 0 fr. 60

Par rouleau de 12 mètres

Le mètre carré 0 fr. 50

par 10 rouleaux

Le mètre carré 0 fr. 40

Le Carton Bitumé Sablé se fait en trois dimensions différentes; qui sont :

- 0 m. 70 de hauteur } Sur 12 mètres
- 0 m. 80 de hauteur } d. longueur
- 1 mètre de hauteur }

Le CARTON CUIR s'emploie également avec succès comme isolateur contre l'humidité des murs et des endroits salpêtrés. Il remplace avantageusement les enduits hydrofuges. Il rend également d'importants services à l'horticulture, employé sous diverses formes comme paravent, pour garantir les vignes, les arbres fruitiers, les primeurs et les fleurs.

La notice pour l'emploi des cartons bitumés est remise gratuitement à tout acheteur.

MUSÉE DES FAMILLES

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande de affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15 rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires
Abonnements : Un an, 6 fr. ; Six mois 3 fr.

Directeur-Gérant : E. LEMARIÉ

Imp. E. Lemarié Dammartin